

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-362 du 8 Octobre 1983

portant nomination du Gouverneur,
du Gouverneur Suppléant et des
Conseillers de la République Popu-
laire du Bénin au sein du Conseil
du Fonds International de Dévelop-
pement Agricole (FIDA).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N°83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée,
- VU le décret N°82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N°83-305 du 27 Août 1983 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 5 Octobre 1983,

DECRETE :

Article 1er.- Le Camarade Justin GNIDEHOU, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, est nommé Gouverneur de la République Populaire du Bénin pour le Fonds International de Développement Agricole.

Article 2.- Le Camarade Bernard TOSSOU, Directeur Général du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative, est nommé Gouverneur Suppléant de la République Populaire du Bénin pour le Fonds International de Développement Agricole.

Article 3.- Le Camarade Thomas LAHAMI, Directeur Général de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, est nommé Conseiller de la République Populaire du Bénin pour le Fonds International de Développement Agricole.

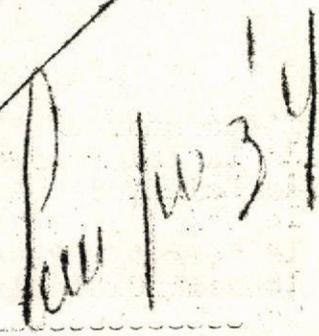
.../...
... ..

Article 4.- Le Camarade Nestor HOUEYOU, Directeur Adjoint de la Planification d'Etat, est nommé Conseiller de la République Populaire du Bénin pour le Fonds International de Développement Agricole.

Article 5.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 8 Octobre 1983

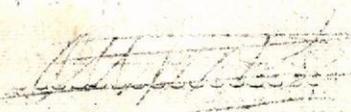
Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National, le Président du
Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, chargé
de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

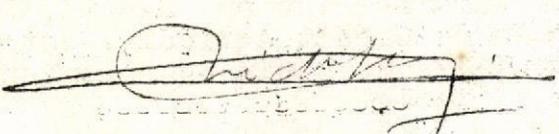
Le Ministre des Finances

Pour le Ministre du Plan, de la
Statistique et de l'Analyse Eco-
nomique absent le Ministre de
l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,
chargé de l'intérim,


Isidore AMOUSSOU


Paul Agossavi AWANOU

Le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative,


Justin GNIDEHOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 MAEC 5
MDRAC et ses services 15 Autres Ministères 20 DPE-DLC 4 INSAE 2
SPD 2 DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 IGE et ses Sections 4 UNB-FASJEP 4
BN-DAN 4 CDRIA 5 BCP 1 JORPB 1 REP/FAO 4 FIDA/ROME 4.-